

VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

GUIDE POUR
COMPRENDRE
ET AGIR



EQUI
POP.
ORG

SOMMAIRE

PAGE 02 **PRÉFACE**

PARTIE 1 **COMPRENDRE**

PAGE 05 **VBG: DE QUOI
PARLE-T-ON ?**

PAGE 13 **QUELS SONT
LES FACTEURS
DES VBG ?**

PAGE 19 **QUELLES SONT
LES CONSÉQUENCES
DES VBG ?**

ACRONYMES

MSF_ Mutilations sexuelles féminines
OMS_ Organisation mondiale de la santé
SWOP_ State of the World Population
UNFPA_ United Nations Population Fund
VBG_ Violences Basées sur le Genre
CJFLG_ Club des jeunes filles leaders de Guinée
IPBF_ Initiative Pananetugri pour le Bien-être de la Femme

PARTIE 2
AGIR

PAGE 24 Répertoire d'action 1
Ne pas nuire

PAGE 28 Répertoire d'action 2
Repérer et accueillir

PAGE 32 Répertoire d'action 3
Orienter, Protéger et Soigner

PAGE 36 Répertoire d'action 4
Empouvoirer

PAGE 40 Répertoire d'action 5
Prévenir

PAGE 46 Répertoire d'action 6
Visibiliser et Mobiliser

PRÉFACE

Une femme sur trois dans le monde a été victime de violences physiques ou sexuelles. Injures, coups, viols, mutilations, mariages d'enfants, féminicides... le continuum des violences est vaste. Ces violences basées sur le genre, qu'on pourrait tout aussi justement appeler violences patriarcales, ne doivent pas être considérées comme de simples déviances individuelles. Elles sont étroitement liées au sexisme et à la domination masculine. C'est cette perspective qui est adoptée dans les pages qui suivent.

De #Niunamenos à #Bringbackourgirls en passant par #YoTeCreoVzla, de #Stopexcision à #Strengthtosayno, depuis 2017 et #Metoo, les hashtags ont fleuri sur les réseaux sociaux pour dénoncer les violences basées sur le genre. Cet élan a donné une légitimité internationale aux mobilisations qui existent depuis des siècles sur cet enjeu et a nourri de nouvelles énergies.

Au-delà d'une prise de conscience générale, le succès de ce combat requiert un effort concerté et durable de l'ensemble des acteurs et actrices de nos sociétés, et ce dans tous les secteurs (santé, éducation, police, justice).

En tant qu'activistes, associations ou mouvements, nous avons un rôle important à jouer.

Equipop a conçu ce petit guide comme une invitation à prendre notre part dans ce formidable mouvement. Il donne quelques clés pour mieux comprendre ce que recouvrent ces violences et illustre à travers des répertoires d'actions comment nous pouvons contribuer à les prévenir et à les prendre en charge. Les violences basées sur le genre ne sont ni acceptables, ni une fatalité. En unissant nos forces, nous pouvons les faire reculer. C'est notre pouvoir et notre responsabilité.

Aurélie Gal-Régnez
DIRECTRICE EXÉCUTIVE, EQUIPOP

PARTIE 1

COMPRENDRE



1.VBG:

DE QUOI

PARLE-T-ON ?

Des violences universelles... liées à la domination masculine...

Des mutilations sexuelles féminines aux mariages d'enfants, des insultes sexistes aux viols, les femmes et les filles sont exposées à des violences tout au long de leur vie. Les violences basées sur le genre (VBG) ne sont figées ni dans le temps ni dans l'espace. Leurs manifestations peuvent différer d'un contexte à l'autre et elles évoluent selon les époques avec par exemple l'apparition de nouvelles manifestations de violences telles que le cyber-harcèlement et les cyber-violences qui accompagnent ces dernières décennies la généralisation des nouvelles technologies et moyens de communication.

Les VBG ont la particularité d'être universelles ce qui signifie qu'on les retrouve dans toutes les géographies. Les victimes peuvent appartenir à toutes les races, les âges, les classes, les cultures, les religions. Elles sont présentes aussi bien dans les sphères privées (au sein des couples, des familles) que dans les espaces publics (dans les établissements scolaires, dans les institutions sociales, religieuses, sur les lieux de travail, dans la rue, les transports, etc.).

Les VBG sont intrinsèquement liées à l'organisation de nos sociétés fondées sur les inégalités entre les sexes et les genres. Ainsi, lorsqu'au sein d'une société la violence est banalisée, l'ensemble des femmes de cette société sont davantage susceptibles de subir des VBG. De même, les hommes qui ont une représentation des femmes comme inférieures sont davantage susceptibles de se livrer à des violences conjugales que les hommes ayant une représentation plus égalitaire.

Les travaux féministes ont étudié comment les VBG constituent un moyen de contrôle social du corps et de l'autonomie des femmes. Ces travaux montrent également comment ces violences sont nourries par la croyance que les femmes appartiennent aux hommes et doivent se soumettre à leur volonté. Ainsi, les discriminations de genre sont non seulement à l'origine des VBG mais elles contribuent aussi largement à leur acceptation et à l'invisibilité des violences.

QUELQUES CHIFFRES¹



1 femme sur 3 dans le monde a été **victime de violences** physiques ou sexuelles.

En 2019, **1 femme sur 5 âgée entre 20 et 24 ans a été mariée quand elle était enfant**, c'est-à-dire avant l'âge de 18 ans.



200 millions de femmes et de filles sont mutilées dans les 31 pays où les mutilations sexuelles féminines (MSF) sont pratiquées.

Chaque jour, en moyenne **137 femmes sont assassinées** par un membre de leur famille.



Sexe, genre, de quoi parle-t-on ?

Le sexe renvoie aux différences biologiques entre les individus tandis que le genre renvoie aux caractéristiques du masculin et du féminin qui sont socialement construites.

Le genre regroupe les rôles et les fonctions assignés respectivement aux hommes et aux femmes. Rôles et fonctions ne découlent pas naturellement des différences biologiques mais sont le résultat de constructions sociales auxquelles participent des instances comme la famille ou l'école. Chaque individu apprend à se comporter comme "homme" ou comme "femme" à travers un processus de socialisation qui lui fera intégrer un certain nombre d'attendus (ex : les femmes s'investissent dans la sphère domestique/les hommes dans la sphère publique, les femmes portent des robes/les hommes portent des pantalons, etc.). Ces attendus varient selon les époques et les sociétés.

Nos sociétés patriarcales sont construites sur une hiérarchisation légitimant « la domination des hommes sur les femmes² ». Cette organisation sociale est fortement inégalitaire et génère des injustices à l'encontre des femmes. Les mécanismes de domination fondés sur le genre se croisent avec ceux fondés sur d'autres déterminants comme la race, la classe sociale ou l'âge.



L'expression « **Violences Basées sur le Genre – ou VBG** » est utilisée afin de décrire les vulnérabilités des femmes et des filles face aux violences en raison de leur subordination aux hommes dans les systèmes patriarcaux. L'expression est aussi utilisée afin de référer à toute forme de violence liée aux rôles socialement attribués aux hommes, aux femmes, aux garçons et aux filles, tout comme les violences contre les hommes en relation avec les normes de masculinité et/ou les violences contre les personnes et les groupes homosexuels, bisexuels ou transgenres en relation avec les normes et l'identité sexuelle. Il est communément admis que les VBG affectent principalement les femmes et les filles³. Les termes « VBG » et « violences à l'égard des femmes » sont souvent utilisés de manière interchangeable, car la plupart des violences faites aux femmes (par des hommes) ont des motivations sexistes, et parce que la violence fondée sur le genre touche les femmes de manière disproportionnée.

Les VBG renvoient à la notion de **pouvoir**, plus précisément à l'abus de pouvoir. Qui a le pouvoir ? Comment le pouvoir peut-il être utilisé ? Lorsque l'on définit les VBG, le « pouvoir sur » évoque l'utilisation de son influence et de son accès aux ressources et à la prise de décision d'une manière qui réduit la vie de quelqu'un-e d'autre, ne tient pas compte de ses besoins, de ses vœux et de ses limites⁴. Les auteurs des VBG utilisent leur « pouvoir sur » les femmes pour les violenter.

La **violence** ne doit pas être comprise uniquement comme la violence physique. La violence prend de multiples formes physiques, psychologiques, sociales, économiques. Elle peut être très visible (ex : agression physique) ou plus insidieuse (ex : menace ou autre forme de pression psychologique ou sociale).

C'est ici qu'intervient l'un des concepts clés à approfondir, celui de **consentement** qui désigne l'expression de l'accord d'un individu. Dans le domaine des VBG, on a recours à la notion de « consentement éclairé » par laquelle on entend qu'une personne comprend les conséquences des décisions qu'elle prend et qu'elle les accepte sans en avoir été contrainte. L'absence de consentement éclairé est un élément fondamental des VBG, car il ne peut en effet y avoir de consentement éclairé lorsqu'il y a usage du « pouvoir sur » et des différentes manifestations de la violence.

...recouvrant de multiples manifestations faisant partie d'un même continuum.

Théorisé à la fin des années 80 par la sociologue féministe Liz Kelly⁵, « **le continuum des violences** nous aide à comprendre les

expériences violentes non pas comme des événements isolés, mais qui s'inscrivent plutôt dans le panorama général des violences faites aux femmes et des violences de genre⁶ ».

A l'extrémité de ce continuum de violences figurent les **fémicides**⁷. Le terme a été utilisé pour la première fois dans les années 1970 pour visibiliser les assassinats de femmes par les hommes parce qu'elles sont des femmes. Les données les plus récentes à l'échelle globale estiment que 137 femmes sont assassinées par un membre de leur famille chaque jour⁸.

En matière de **violences commises par les partenaires intimes**, les femmes sont en situation de danger continu. On parle de violences commises par les partenaires intimes lorsque l'un des deux partenaires a recours aux différentes formes de violence afin de prendre le pouvoir et contrôler l'autre. Cette catégorie de VBG inclut tous les comportements qui peuvent effrayer, intimider, terroriser, manipuler, blesser, humilier, blâmer ou nuire. Ces violences présentent la particularité de s'ancrer dans un cercle continu de violences et elles combinent en général plusieurs types de violences (sexuelles, physiques, psychologiques, émotionnelles, sociales et économiques). La violence commise par un partenaire intime est la forme de VBG la plus répandue à l'échelle globale : on estime qu'au cours de l'année 2018, maris ou partenaires ont exercé de la violence à l'encontre de 640 millions de femmes âgées de 15 ans ou plus, ce qui représente plus d'un quart des femmes de ces catégories d'âge⁹. Elle est largement acceptée par les sociétés, voire considérée comme normale car elle est profondément ancrée dans les normes et les rôles sociaux de genre qui pérennisent la subordination des femmes aux hommes. L'acceptation de la violence contre les épouses pour avoir transgressé des rôles sociaux ou failli à des attendus dans certains domaines comme les tâches ménagères, le soin des enfants, la préparation des repas, etc. est très répandue y compris parmi les femmes qui



ont été amenées à croire que les actes de violence qu'elles subissent font partie de la vie d'une femme.

Si les violences peuvent être commises par le partenaire, elles peuvent l'être aussi par la famille et la communauté. C'est le cas, par exemple des mariages d'enfants et des mutilations sexuelles féminines. Les **mariages d'enfants** touchent de manière disproportionnée les filles. 12 millions de filles sont mariées chaque année et on estime à plus de 650 millions le nombre de femmes en vie aujourd'hui qui ont été mariées alors qu'elles étaient enfants¹⁰. Les mariages d'enfants et les mariages forcés trouvent leurs racines dans les inégalités de genre. Ils sont ancrés dans le statut d'infériorité et de subordination des femmes et des filles des systèmes patriarcaux. Ils sont une manifestation singulière du contrôle des filles au sein des familles : contrôle de leur choix de se marier ou non, à quel moment et avec qui, contrôle de leur corps y compris de leur sexualité et de leur santé reproductive, contrôle de leurs libertés. Les filles mariées avant l'âge de 15 ans sont près de 50% plus susceptibles d'être victimes de violences conjugales physiques ou sexuelles que celles mariées après leur 18e anniversaire¹¹. Les filles mariées avant l'âge de 18 ans sont aussi plus susceptibles d'être enceintes précocement et de mourir des suites de complications lors de leurs grossesses et à l'accouchement. Selon l'UNFPA ces complications sont l'une des principales causes de mortalité chez les adolescentes entre 15 et 19 ans¹².

On estime à 4 millions le nombre de filles soumises aux **Mutilations sexuelles féminines (MSF)** en 2020¹³. Les MSF regroupent toutes les modifications exercées sur les organes génitaux. Il en existe de différentes formes : percement, scarification, ablation totale ou partielle de certaines parties génitales. Elles sont pratiquées sur tous les continents, généralement dans l'enfance ou l'adolescence. Elles sont très présentes en Afrique et au Moyen Orient où elles existent dans 29 pays

mais elles touchent également les femmes dans une moindre mesure en Asie (en particulier en Indonésie), en Amérique du Sud et dans la diaspora de ces régions en Europe, Amérique du Nord et Australie. Les prévalences varient donc beaucoup d'un pays à l'autre. On estime par exemple le taux de prévalence supérieur à 85% au Mali ou en Indonésie, un peu moins de 30% au Sénégal, 0,5% en France¹⁴. Les MSF¹⁵ sont elles aussi une manifestation du contrôle du corps et précisément de la sexualité des filles et des femmes, car ces mutilations diminuent leur désir et plaisir sexuels. « Elles sont perpétuées par des coutumes, des croyances religieuses et au centre de celles-ci, le désir de préserver la pureté de la femme en maîtrisant sa sexualité¹⁶ ». Les conséquences de ces mutilations sur la santé peuvent être nombreuses (douleurs, hémorragies, infections locales des voies urinaires et génitales, risque accru de contracter des infections et maladies sexuellement transmissibles et complications à long terme notamment à l'accouchement). Elles peuvent aussi avoir un impact durable sur l'état psychologique et la santé mentale des filles et des femmes pour lesquelles ces violences peuvent constituer de profonds traumatismes. Elles peuvent aussi entraîner la mort.

L'exploitation sexuelle correspond à l'action de tirer par la force, le pouvoir ou la manipulation des bénéfices sexuels d'une personne, de manière illégale et non-consentie, à des fins personnelles, la plupart du temps financières.

Le harcèlement sexuel comprend des propos ou des comportements à connotation sexuelle répétés qui portent atteinte à la dignité ou créent une situation offensante. Cela peut recouvrir, par exemple, des remarques répétées sur la sexualité d'une personne, ou des propos obscènes à connotation sexuelle ou encore le fait de mettre la pression sur quelqu'une dans le but d'obtenir un acte sexuel.



Types de VBG selon leur nature¹⁷

VIOLENCE SEXUELLE

Elle concerne toute perpétration ou tentative d'acte sexuel contre le gré d'une personne ou sur une personne incapable d'exprimer son consentement.

VIOLENCE PHYSIQUE

Cette forme de violence qui n'est pas sexuelle survient souvent dans des relations avec un partenaire intime. Elle inclut des formes de violences ou des actes de négligence pouvant causer des douleurs physiques ou des blessures. Cela comprend, par exemple : les coups, les gifles, l'étouffement, les bousculades, les agrippements, les pincements, les morsures, l'arrachage des cheveux, les brûlures, la strangulation, les coupures, les coups de feu et le recours à toute autre arme.

VIOLENCE ÉMOTIONNELLE ET PSYCHOLOGIQUE

Ce terme désigne le fait d'infliger des douleurs ou des traumatismes mentaux ou émotionnels. Cela inclut la violence non physique généralement perpétrée par un partenaire intime ou une personne exerçant une forme d'autorité. Par exemple, les formes de violences émotionnelles et psychologiques englobent le harcèlement verbal.

VIOLENCE SOCIALE OU ÉCONOMIQUE

Ce terme désigne la violence non physique généralement véhiculée par les lois et les politiques qui nient l'accès des femmes et des filles, ainsi que de tout autre groupe en situation de vulnérabilité, aux revenus, aux services financiers, aux biens et aux opportunités sociales d'avancement. Cela inclut : (1) la discrimination et/ou le déni de l'accès aux opportunités, aux services et aux ressources, (2) le déni de l'accès à l'éducation, à une aide sanitaire ou à un emploi rémunéré, et/ou (3) le déni des droits de propriété. Les membres de la famille, les membres de la communauté, la société, les institutions et les organisations peuvent perpétrer cette forme de violence.

2. QUELS SONT LES FACTEURS DES VBG ?

De multiples facteurs favorisent la survenue des violences...

Le modèle écologique (ou intégré) qui a été développé par Lori Heise¹⁸ permet de mieux comprendre les facteurs favorisant la survenue des violences. Il repose sur le constat qu'aucun facteur pris de manière isolé ne suffit à expliquer les phénomènes des VBG mais qu'au contraire un ensemble de facteurs intervient à différents niveaux : individuels, relationnels, communautaires et sociétaux. Le modèle aide aussi à identifier les leviers (ou les facteurs de protection) que l'on peut actionner pour réduire la probabilité de recourir ou d'être confrontée à la violence.

Les facteurs individuels comprennent les caractéristiques propres à chaque individu (par exemple avoir été témoin de violences commises par un parent sur l'autre parent dans l'enfance, ou avoir été victime de maltraitance au cours de son enfance, un faible niveau d'instruction, l'appartenance à une communauté marginalisée, etc.).

Les facteurs relationnels renvoient aux relations entre une personne et les membres de son entourage ainsi que l'organisation de la cellule familiale. Plusieurs facteurs peuvent favoriser la survenue des VBG comme les inégalités dans la répartition des ressources au détriment de la victime qui crée un rapport de dépendance, le contrôle de l'homme sur la prise de décision au sein d'un couple, les différences d'âge et de niveau d'éducation entre les membres d'un couple, le fait de vivre au domicile de la famille de l'agresseur, etc.

Les facteurs communautaires renvoient aux particularités des différents milieux au sein desquels évolue un individu : la précarité économique des hommes, l'isolement

des femmes, les attitudes de la communauté qui tolèrent la violence, l'absence d'infrastructures, un cadre légal peu robuste, une faible prise de conscience des VBG au sein des professionnel·les des secteurs de la prise en charge, etc.

Les facteurs sociétaux renvoient au contexte social et culturel dans lequel un individu se développe, comme les normes sociales concernant l'acceptation du recours à la violence pour résoudre les conflits, la masculinité hégémonique encouragée qui détermine la masculinité comme liée à la domination et l'honneur, etc.



... exacerbées par le croisement des injustices sociales et certaines situations de crise.

L'approche intersectionnelle est nécessaire pour affiner notre compréhension des VBG. Elle nous permet de comprendre comment s'articulent les rapports de genre avec les autres identités. C'est Kimberlé Crenshaw, femme universitaire afro-américaine qui pose l'intersectionnalité comme une grille d'analyse décrivant de quelle manière les dynamiques de pouvoir liées à la race, la classe et le genre « s'intersectionnent » et se superposent les unes aux autres¹⁹ et génèrent « des niveaux multiples d'injustices sociales »²⁰. Cette approche nous aide à mieux comprendre les expériences diverses des femmes à l'intersection de multiples discriminations et oppressions.

Concernant les VBG, elle permet d'identifier et de comprendre la spécificité du vécu de chaque femme selon ces multiples appartenances. Elle nous aide à déterminer par exemple quels types de violences sont commises contre des groupes spécifiques de femmes, ou encore quelles sont les possibles barrières liées à l'accès aux services de prise en charge selon les discriminations auxquelles elles font face et qui se combinent.

Les **conflits et les catastrophes** exacerbent aussi les VBG et les inégalités de genre qui sont préexistantes à ces situations de crises. Ces contextes provoquent, en effet, souvent l'effondrement des structures nationales telles que les infrastructures sanitaires, judiciaires, éducatives et communautaires ainsi que les réseaux de soutien social. Cet affaiblissement s'accompagne d'un climat d'impunité des auteurs de VBG. Par conséquent les femmes et les adolescentes sont souvent particulièrement exposées aux risques de violence,

d'exploitation, au mariage d'enfant et forcé, au déni de ressources et aux pratiques traditionnelles néfastes. Les hommes et les garçons sont aussi concernés²¹.

Les VBG s'intensifient pendant et après les crises humanitaires. Par exemple, les VBG sont un fléau de grande envergure en République centrafricaine, avec un incident signalé toutes les heures par le système d'alerte humanitaire, qui ne couvre que 42% du pays - et ces chiffres ne sont que « le sommet de l'iceberg »²². Les acteurs et actrices humanitaires ont enregistré une multiplication presque par deux du nombre de cas de violences contre les filles et les femmes en raison des restrictions liées au Covid-19. Dans toute la République centrafricaine, les enfants continuent d'être exposés à des risques. Une famille sur quatre craint pour la sécurité de ses enfants, principalement en raison de la violence sexuelle, du travail forcé et du recrutement par un groupe armé²³.

Les crises sanitaires exacerbent aussi les VBG. Si l'on met en parallèle la pandémie actuelle du Covid-19 avec des pandémies passées telles qu'Ébola ou Zika, il en ressort qu'à chacune de ces crises sanitaires les femmes et les filles étaient exposées à un risque accru de diverses formes de violence, les formes les plus courantes étant la violence commise par les partenaires, les exploitations des femmes et des enfants et les mariages d'enfants et forcés²⁴. Les données disponibles à l'échelle globale ont toutes démontré une augmentation alarmante des violences commises par les partenaires intimes et des violences domestiques

pendant cette épidémie, principalement de la part des partenaires masculins qui utilisent les mesures de distanciations physiques pour exercer davantage de pouvoir, de contrôle, ainsi que des violences sur leurs partenaires²⁵. Celles-ci sont isolées des autres membres de la famille, de leurs amies, communautés et des réseaux de soutien. Les enfants peuvent également être exposés aux violences intrafamiliales et être eux-mêmes maltraités.

Par ailleurs, à mesure que les ressources se raréfient, les femmes courent un plus grand risque de subir des violences en raison des tensions exacerbées au sein des familles. En effet la pandémie s'accompagne d'une crise économique et sociale et donc d'une perte de moyens de subsistance au sein des familles. Les fermetures d'écoles entraînent aussi une fragilisation des structures sociales, notamment une déscolarisation des filles. Il a également été constaté qu'elles étaient davantage exposées aux mariages d'enfants et forcés²⁶, ainsi qu'à l'exploitation sexuelle commerciale.

L'approche intersectionnelle permet de comprendre comment s'articulent les rapports de genre avec les autres identités.

Quels sont les liens entre les migrations et les VBG ?

Les VBG peuvent être à l'origine de la fuite de son pays d'origine. Les migrant-e-s sont aussi particulièrement exposé-e-s aux VBG tout le long des routes migratoires.

Ces violences se prolongent sur le sol du pays d'accueil où les femmes migrantes risquent davantage de se trouver dans une situation de dépendance financière, administrative, d'isolement social et physique, ce qui augmente leur **vulnérabilité aux violences**. C'est notamment le cas des femmes venues dans le cadre d'un regroupement familial, ou pour les femmes en situation irrégulière.

« Les femmes et les filles migrantes font face à une **triple discrimination** : en tant que femme, en tant que migrante et en tant que travailleuse selon le type de travail dans le pays d'accueil »²⁷.

« Se retrouver dans des relations de domination augmente le risque de subir des actes de violences sexuelles. La barrière de la langue et la méconnaissance des organisations de terrain rendent également plus difficile l'accès à l'aide en cas de violence »²⁸.

3. QUELLES SONT LES CONSÉ- QUENCES ?

Les conséquences des VBG sur la santé physique, mentale et sexuelle sont multiples. Les conséquences sur la santé physique peuvent prendre la forme de blessures, invalidités, chocs, infections et/ou douleurs chroniques, etc. Elles peuvent entraîner une mobilité réduite et un mauvais état de santé général.

Les états de tension, de tristesse, de peur et d'anxiété dans lesquels les femmes maltraitées sont maintenues par leur agresseur peuvent produire différentes formes de troubles psychiques. Ces violences peuvent entraîner des dépressions, des états de stress post-traumatique, des troubles du sommeil, de l'alimentation, des troubles psychiques, des troubles de la concentration et de la mémoire, le phénomène de « flash-backs » ou de « re-vécu » des violences subies, l'auto-mutilation, l'auto-accusation, la culpabilité et la honte, des pensées et gestes suicidaires.

En santé reproductive, la violence d'un partenaire intime et la violence sexuelle peuvent entraîner des troubles sexuels, des grossesses non désirées, des avortements à risques, des problèmes gynécologiques et des infections sexuellement transmissibles, dont le VIH/sida. Au cours d'une grossesse, les violences augmentent les risques de fausse couche, d'accouchement prématuré ou de naissance d'enfants mort-nés.

La violence sexuelle, en particulier pendant l'enfance, peut entraîner une augmentation du tabagisme, l'usage abusif de drogues et d'alcool et des comportements sexuels à risque à un stade ultérieur de la vie. On l'associe aussi à une tendance à recourir à la violence (pour les hommes) ou à être victime de violences (pour les femmes).

Les conséquences sur le plan social et économique peuvent être très diverses : absentéisme au travail ou à l'école, abandon scolaire, perte d'emploi, renfermement et isolement, marginalisation sociale...

Toutes ces manifestations ne sont pas forcément associées aux violences mais elles doivent alerter sur le fait que si une personne présente ces manifestations, elle subit potentiellement ou a subi des violences.





L'arbre des VBG²⁹

L'arbre dans son ensemble représente les VBG.
Cette analogie permet de mieux visualiser l'écosystème qui entretient les VBG.

Les branches correspondent aux différents types de VBG

- Violence sexuelle
- Violence physique
- Violence émotionnelle et psychologique
- Violence économique

Les feuilles correspondent aux conséquences des VBG pour les victimes, leur famille et leur communauté

- Conséquences physiques
- Conséquences émotionnelles et psychologiques
- Conséquences sociales

Les racines correspondent aux causes des VBG

- Stéréotypes sexistes
- Inégalités de statut entre femmes et hommes
- Masculinité toxique
- Volonté de contrôle du corps des femmes
- Instauration de la peur
- Inversion de la culpabilité
- Culture du viol
- Impunité des auteurs de violence

PARTIE 2

AGIR



Prendre en charge efficacement les VBG et œuvrer à leur élimination nécessite la mobilisation du plus grand nombre du niveau individuel au niveau mondial et ce, dans tous les espaces de la société (familles, écoles, médias, entreprises, administrations...). Le succès de ce combat requiert de multiples ingrédients : une prise de conscience générale de l'opinion publique, une volonté politique, des ressources adéquates, l'effort concerté et durable des acteurs et actrices qui agissent dans différents secteurs (santé, éducation, police, justice notamment). En tant qu'activistes, associations ou mouvements, nous avons un rôle important à jouer.

1. Ne pas nuire
2. Repérer et Accueillir
3. Orienter, Protéger et Soigner
4. Empouvoier
5. Prévenir
6. Visibiliser et Mobiliser

« Construire un monde sans violences sexistes et sexuelles nécessite la mobilisation du plus grand nombre, du niveau individuel au niveau mondial, et ce, dans tous les espaces de la société. »

Les six répertoires présentés dans les pages qui suivent sont interdépendants et constituent un ensemble de pistes d'actions concrètes, mais non-exhaustives, pour contribuer au combat contre les VBG.

Chaque répertoire d'action se décline de la manière suivante :

- quelques lignes d'orientation pour **présenter** le répertoire **et détailler ses principaux enjeux** ;

- des **exemples d'outils et d'actions** inspirant-e-s.

Certaines interventions peuvent avoir un objectif à court terme pour répondre aux besoins immédiats des femmes victimes de violence, d'autres une approche de plus long terme pour changer le système. Gardons en tête que ces deux approches sont complémentaires. Par ailleurs, bien que les VBG exigent des initiatives ciblées, elles ont aussi des liens importants avec d'autres enjeux liés aux droits des femmes, à la santé, à l'éducation ou à l'économie. Il est donc absolument nécessaire d'intégrer autant que faire se peut cette préoccupation au sein d'autres programmes, par exemple, la prévention du VIH/sida, la santé maternelle, la promotion économique. Revisiter les actions que nous menons à l'aune de ce défi est un préalable !

RÉPERTOIRE D'ACTION 1

NE PAS NUIRE

Pour commencer, en tant qu'activistes et organisations investies dans le changement social, nous devons être conscient·e·s que nos actions peuvent avoir des effets négatifs. La première de nos obligations éthiques est donc de « ne pas nuire ».

Cela suppose deux choses :

1 Nous devons d'abord prévenir toute violence sexiste et sexuelle commise par nos membres ou salarié·e·s en interne ou en direction du public à qui s'adressent nos actions et réagir si elles surviennent.

2 Nous devons être conscient·e·s que s'investir sur les VBG comporte des risques particuliers pour les différentes parties-prenantes avec qui nous allons travailler, à commencer par les victimes. Savoir les identifier et s'appuyer sur des principes directeurs pour les limiter est nécessaire.



Quels leviers pour prévenir les violences sexistes et sexuelles au sein de nos organisations et collectifs ou auprès du public concerné par nos actions ?

Que nous soyons organisé·e·s de manière formelle (associations, coopératives, ONG...) ou informelle (mouvements, collectifs, ...), voici ci-dessous une liste d'actions à mener :

- **Repérer** au sein de nos organisations et du public avec qui nous travaillons, **les personnes les plus exposées** car elles appartiennent à des groupes stigmatisés en raison de facteurs comme l'orientation sexuelle, la race ou la religion ou car elles se trouvent dans des situations de rapports de force inégaux (jeunes salarié·e·s, adolescent·e·s impliqué·e·s dans les programmes, personnes en situation de handicap...).
- **Adopter un règlement intérieur et/ou une charte éthique pour informer sur le cadre légal** et normatif et communiquer à l'interne mais aussi à l'externe sur la volonté de l'organisation de prendre en compte le sujet et clarifier son positionnement.
- **Mener des enquêtes anonymes au sein de la structure** comme en direction des publics et partenaires avec qui l'organisation agit pour connaître la situation.
- **Former les équipes et sensibiliser les partenaires** sur ce que recouvrent les violences sexistes et sexuelles ainsi que leur continuum. Il s'agit de clarifier les différents types de violences en insistant sur ce qui en terme d'environnement peut favoriser

leur survenue. On évoquera notamment le « harcèlement sexuel d'ambiance » qui correspond à toutes les blagues et remarques sexistes qui peuvent non seulement devenir insupportables à certaines personnes et aussi favoriser des « passages à l'acte » des auteurs de violences.

• **Mettre en place et communiquer sur des processus de signalement accessibles** aussi bien en interne que par les publics participants aux actions et par les partenaires. Ces dispositifs peuvent s'appuyer aussi sur des personnes référentes. L'important est que ces recours soient systématiquement connus et accessibles.

• **Réagir aux signalements selon la gravité des faits mais réagir toujours.**

Si le fait correspond à un agissement sexiste, cela peut passer par un recadrage interne. S'il s'agit d'un cas de harcèlement ou d'une agression, cela nécessite un signalement et une enquête.

Trois procédures peuvent être activées :

- 1. La procédure disciplinaire interne** qui pourra aboutir à des sanctions portées par l'employeur allant de l'avertissement au licenciement en passant par la mise à pied.
- 2. La procédure pénale :** elle sera déclenchée par un dépôt de plainte de la victime au commissariat.
- 3. La procédure civile :** la victime, si elle n'est pas entendue et protégée par l'organisation, peut saisir le conseil des prud'hommes pour demander réparation.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le guide d'autoformation : Violences sexistes & sexuelles, prévenir et protéger dans le secteur de la solidarité internationale de Coordination Sud (<https://www.coordinationsud.org/document-ressource/guide-dautoformation-violences-sexistes-sexuelles/>)

Quels principes directeurs pour guider nos actions ?

Les principes directeurs qui doivent guider nos actions afin de limiter les risques associés sont le droit à la sécurité, à la confidentialité, à la dignité, au respect et à l'autodétermination, ainsi que le droit à la non-discrimination.

DROIT À LA SÉCURITÉ

Les VBG sont un sujet hautement sensible dans la plupart des sociétés. Les personnes impliquées dans les projets peuvent ainsi être exposées à des réactions punitives. De plus, les victimes sont souvent à risque de subir d'autres violences de la part des auteurs ou de celles/ceux qui sont censé-e-s les protéger, ou encore de la part de membres de leurs propres familles. Il est donc primordial de tenir compte des besoins de sûreté et de sécurité aussi bien psychologiques, émotionnelles que physiques des militant-e-s comme des victimes. Le droit à la sécurité concerne aussi les prestataires de services.

DROIT À LA DIGNITÉ, AU RESPECT ET À L'AUTODÉTERMINATION

Toute personne qui se retrouve en contact avec une victime a un rôle à jouer pour restaurer la dignité et l'autodétermination perdues à cause des VBG. Le non-respect de la dignité, des souhaits et des droits des victimes peut augmenter leur sentiment de vulnérabilité, de honte et de culpabilité, pouvant entraîner une « re-victimisation » et de nouvelles violences.

« Les principes directeurs qui doivent guider nos actions sont le droit à la sécurité, à la confidentialité, à la dignité, au respect et à l'autodétermination, ainsi que le droit à la non-discrimination. »

DROIT À LA CONFIDENTIALITÉ

La notion de confidentialité fait référence au droit des victimes de choisir à qui ils/elles souhaitent confier ou non leur histoire. La confidentialité favorise la sécurité, la confiance et l'autonomisation. Le respect de la confidentialité interdit la divulgation d'informations à un tiers sans le consentement éclairé de la personne concernée. Faute du respect de la confidentialité, les victimes mais aussi les personnes auprès de qui elles se sont confiées, peuvent être exposées au risque de nouvelles violences. Par ailleurs, il peut aussi s'appliquer à des personnes agissant au sein de mouvements mobilisées contre les VBG qui souhaiteraient garder un certain anonymat pour ne pas être exposées à des mesures « punitives » de la part de la société et/ou des autorités.

DROIT À LA NON-DISCRIMINATION

Tout le monde a le droit de recevoir la meilleure assistance possible, sans faire l'objet de discrimination fondée sur le sexe, l'âge, le handicap, la race, la langue, l'appartenance religieuse ou politique, l'orientation sexuelle ou la classe sociale ³⁰.

RÉPERTOIRE D'ACTION 2

REPÉRER ET ACCUEILLIR

Dans un premier temps, agir veut dire a minima être capable de repérer les situations de violences et d'accueillir la parole des victimes. Identifier les victimes n'est pas chose aisée. Les femmes elles-mêmes peuvent avoir intériorisé la violence comme normale ou ressentir de la culpabilité et de la honte, obstacles au partage de leur situation. Il est donc important de sensibiliser les femmes aux VBG, l'entourage mais aussi les professionnelles qui peuvent être en contact avec les victimes, pour aider la parole à se libérer. Il s'agit de créer et de maintenir un climat de respect et de confiance qui va faciliter les

témoignages des victimes et leur soutien. Lorsque nous ne sommes pas des personnels de services sociaux, des spécialistes en matière de soutien psychosocial, ni des intervenant-e-s dans le domaine des VBG, il est important de ne pas essayer de se glisser dans ces rôles mais d'adopter les bons réflexes consistant à partager des informations avec la victime sur les personnes spécialisées à même de l'accueillir et l'orienter. Tout au long de ce processus, il est primordial de s'assurer que les victimes sont d'accord pour bénéficier d'un accompagnement. Elles doivent en effet donner leur **consentement éclairé** ³¹.



Comment prévenir et protéger ?

En France, le collectif Prévenir et Protéger ³² regroupant 14 associations et fédérations de promotion et de protection des droits des femmes et des enfants (dont Equipop) a formalisé des orientations sur les indicateurs qui peuvent signaler des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants (**Comment voir ?**), et sur les attitudes à adopter si l'on est témoin de ces violences (**Que faire ?**).

• Comment voir et repérer les cas de violences sexuelles faites aux femmes ?

Les modifications du comportement telles que le repli sur soi, les modifications de la tenue vestimentaire, la dégradation de la situation professionnelle, les problèmes de santé multiples, l'autodestruction, les troubles de l'humeur, ou encore les comportements du partenaire/agresseur peuvent être repérés en famille, au travail, chez les amis, les voisins ou dans l'espace public.

• Que faire face à une situation de violences sexuelles faites à une femme ou un enfant ?

Lorsque nous sommes témoins d'agression sexuelle, de viol, de violences dans le couple, de violences intrafamiliales, nous pouvons réagir en soutenant les victimes.

Cela suppose les actes suivants :

- accueillir/laisser sa porte ouverte,
- croire la victime et ne pas la juger,
- être à l'écoute et garder le contact,
- l'aider à comprendre la gravité des faits et la responsabilité de l'agresseur,
- l'encourager à parler,
- la déculpabiliser,
- la mettre en sécurité,
- la soutenir si elle souhaite consulter ou porter plainte, sans attendre d'avoir des preuves,
- lui dire qu'elle n'est pas seule,
- ne pas lui donner d'ordres,
- dire qu'on la croit,
- l'aider à remonter son estime d'elle-même,
- mettre la situation en perspective, par exemple : « et si ça m'arrivait, tu trouverais ça normal ? »

Il est aussi primordial de **s'informer** sur les services spécialisés et leurs coordonnées téléphoniques ou moyens de communication disponibles pour prendre en charge les victimes (tels que le 3919 en France pour les femmes victimes de toutes formes de violence), ainsi que sur les **secours** que l'on doit contacter (par exemple le 119 qui est en France le numéro vert Enfance en danger).

Former largement les citoyen-ne-s pour mieux comprendre, repérer et accueillir les victimes de VBG

En France, le collectif **#NousToutes**³³, qui a vu le jour en 2018, propose parmi ses nombreuses actions, des formations accessibles en ligne sur la plateforme Zoom sous la forme de webinaires d'une durée de 2h à 2h30. Des milliers de personnes ont ainsi été sensibilisées au repérage et aux techniques d'orientation des victimes. Les formations incluent une partie théorique illustrée d'exemples et d'outils, suivie d'une session de questions et réponses entre le groupe et les formatrices. Ces sessions ont pour objectif d'informer et de diffuser des éléments de base pour comprendre les violences sexistes et sexuelles. L'inscription est gratuite et se fait directement sur le site du collectif à l'aide d'un formulaire³⁴.

À titre d'exemple, les points d'apprentissage abordés par la formation « Accompagner une victime de violences » incluent :

1. Savoir identifier et qualifier les types de violences,
2. La transmission d'outils permettant aux femmes d'être plus autonomes pour faire face aux violences,
3. Connaître les phrases clés que l'on doit dire aux personnes victimes,
4. Faire preuve d'empathie,
5. Définir les clés de la posture d'accompagnant-e,
6. Savoir orienter.

Quelles phrases prononcer pour accueillir une victime ?

« Je vous crois »

« Vous n'êtes pas responsable de ce qui vous est arrivé, c'est lui le coupable »

« Vous êtes très courageu-se-x d'avoir partagé votre histoire avec moi »

« La loi interdit ces violences »

« Je peux vous aider »

« Vous avez bien fait de venir me voir »

« Merci de votre confiance »

RÉPERTOIRE D'ACTION 3

ORIENTER, PROTÉGER ET SOIGNER



les blessures ou lésions internes, et prélèvement de preuves à des fins de poursuites judiciaires).

Les autres principaux types de services qui concourent à protéger et soigner les victimes sont les suivants :

- **Les services de santé mentale et soutien psychosocial** mettant l'accent sur le rétablissement, l'autonomisation,
- **Les mesures de sécurité** pour prévenir, atténuer les VBG et protéger les victimes,
- **Les services d'aide juridique** qui ont pour rôle de protéger les droits des victimes et leur donner accès à la justice conformément aux normes internationales,
- **L'accès à des opportunités de formation et d'autonomisation économique** afin de favoriser l'indépendance des victimes et leurs familles.

Pour pouvoir orienter au mieux, il faut une **cartographie actualisée** qui liste les services disponibles sur le territoire et en établit la disponibilité, la qualité ainsi que leur accessibilité (et les possibles obstacles à leur accessibilité, tels que les transports, la connaissance des services, l'alphabétisation, la langue, etc.). Quelquefois les services ne sont pas formés à accueillir correctement les victimes. Pire, certains peuvent même exposer les victimes à d'autres violences. Il est donc important de bien connaître la réalité de l'accueil et de la prise en charge proposés par chaque service. Il est souvent utile de tisser des liens interpersonnels avec des personnes ressources qui y travaillent. Par ailleurs, quelquefois accompagner les victimes s'avère nécessaire. Des formations du personnel des services de prise en charge, notamment de la police et de la justice, se révèlent toujours précieuses.

À la suite du recueil de leurs histoires et de l'analyse de leurs besoins pour et avec elles, arrive l'étape de **l'orientation des victimes** vers des services de soutien et d'aide spécialisés. Les conséquences des VBG nécessitent des **interventions coordonnées** de différents services vers lesquels elles doivent être orientées en fonction de leurs souhaits et besoins. Il est toujours nécessaire d'obtenir leur consentement éclairé avant de partager des informations et ce pour chaque nouvelle orientation ³⁵.

À la suite de VBG, les victimes peuvent avoir besoin d'une **orientation médicale** rapide en particulier s'il s'agit d'un viol, d'une agression sexuelle ou physique qui peut avoir causé des blessures graves, et présenter des risques de complications médicales importantes. La **gestion clinique d'un viol** définit les traitements médicaux spécifiques (prévention de risques de transmission du VIH/sida, prévention de grossesse non désirée, soins médicaux immédiats pour soigner

Créer des lieux uniques d'accueil, d'orientation et de prise en charge

Les **Maisons des Femmes** sont des lieux uniques d'accueil, d'orientation, d'accompagnement et d'aide à la mise en place d'activités pour faciliter la reconstruction des femmes victimes de violences. Le développement de ce type de lieux apparaît comme l'un des piliers des dispositifs de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Inaugurée en 2015 dans la région de Ziguinchor au **Sénégal**, la maison d'accueil pour les filles et les femmes « **Kullimaaro** » (« arc-en-ciel » en langue mandingue) assure une prise en charge holistique (hébergement d'urgence, prise en charge médicale, assistance psychosociale, conseil et accompagnement judiciaire) des filles et des femmes victimes de violences en vue de contribuer à la réduction des conséquences du conflit dans cette région ³⁶.

En 2016, sous l'impulsion de la Dr Ghada Hatem est née la **Maison des Femmes de Saint Denis** ³⁷ qui accueille des femmes victimes de violences et de mutilations sexuelles. La structure est adossée à un établissement de santé (Centre Hospitalier de Saint Denis) et propose une prise en charge médico-psycho-sociale et travaille en lien avec les services de police et de justice.

Cette Maison des Femmes a été conçue par et pour les femmes et sa pertinence et son impact ont récemment conduit à la duplication de structures similaires sur le territoire français ainsi qu'à l'étranger.

Conçues comme des extensions des services de prise en charge préexistants plutôt que comme des lieux isolés, ces structures présentent de nombreux avantages dont celui

de regrouper dans un seul et même espace plusieurs catégories d'acteurs et actrices de la prévention et de la réponse aux VBG, simplifiant ainsi l'accès à l'information et à la prise en charge des victimes, ainsi que leurs parcours de relèvement. La coordination des différentes interventions se trouve elle aussi facilitée dans des espaces où l'équilibre est nécessaire entre l'offre de soins, les activités spécifiques telles que les groupes de parole ou les ateliers de reconstruction de l'estime de soi et des temps de socialisation et d'échanges entre les femmes et les filles.

Au **Burkina Faso**, l'intervention d'Equipop débutée en 2020 avec l'Association des Femmes Juristes (AFJ/BF), de l'Initiative Pananetugri pour le bien-être des femmes (IPBF) et de Voix de Femmes, contribue à réduire et prévenir les vulnérabilités des femmes et des filles en matière de droits et de santé en assurant et améliorant la prise en charge holistique (médicale, juridique, judiciaire, psychologique et économique) des femmes victimes de VBG dans le cadre des restrictions liées à la pandémie Covid-19. Reconnaisant les difficultés d'accès de celles qui ne peuvent se rendre dans les centres de prise en charge, ce projet comprend le déploiement de cliniques juridiques mobiles dans les localités les plus éloignées afin que les femmes et les filles isolées puissent elles aussi bénéficier de cette prise en charge multisectorielle.



RÉPERTOIRE D'ACTION 4

EMPOUVOIRER

Le repérage des victimes, l'accueil, l'orientation et le soin constituent des réponses immédiates et nécessaires. Nous pouvons aussi nous investir dans des actions à plus long terme, notamment en soutenant l'empouvoirement des femmes et des filles. L'empouvoirement renvoie à tout ce qui permet à une personne ou à un collectif d'être acteur et actrice du changement non seulement de sa vie mais aussi de la société. L'empouvoirement des femmes peut être défini comme un processus par lequel elles accroissent individuellement et collectivement leur capacité de modeler leur propre vie et leur environnement. Cela passe par une conscientisation à propos des mécanismes de domination. Si l'empouvoirement suppose la capacité de faire des choix et de faire évoluer les sociétés vers plus d'égalité, faut-il encore en avoir le pouvoir. Cette notion de pouvoir renvoie à différentes dimensions : capacités, connaissances, ressources financières, liens sociaux.

« L'empouvoirement des femmes peut être défini comme un processus par lequel elles accroissent individuellement et collectivement leur capacité de modeler leur propre vie et leur environnement ce qui passe par une conscientisation à propos des mécanismes de domination. »

L'empouvoirement passe par l'activation de plusieurs types de pouvoirs ³⁸:

1 Le « pouvoir intérieur » qui correspond à une force psychologique et émotionnelle. Il s'agit de développer une conscience de sa valeur et de sa capacité à agir en tant que personne mais aussi de collectif.

2 Le « pouvoir de » qui suppose une capacité à prendre des décisions et à agir. Il nécessite l'accès à un certain nombre de ressources comme les connaissances, les moyens de production, les services de santé ou d'éducation...

3 Le « pouvoir avec » qui recouvre les capacités des personnes à développer des solidarités et unir leur force pour défendre des causes communes, faire entendre leurs voix et peser sur les politiques.

En matière de violences, les actions en faveur de l'empouvoirement des femmes et des filles peuvent être très variées : éducation à la sexualité et aux relations affectives, marches exploratoires des femmes dans les quartiers, actions de prévention ou d'interpellation des pouvoirs publics menées par les concernées. **L'autodéfense féministe, en particulier, constitue une forme d'empouvoirement très représentative.**

Stimuler l'agir collectif des témoins ou des victimes des MSF

Impulsé en 2018 et consacré à la prévention des mutilations sexuelles féminines (MSF) en Europe le projet « **Let's CHANGE** » ³⁹ a réuni des partenaires de trois pays européens dont Equipop en France. L'initiative a inclus la participation directe des communautés concernées.

Apprendre à se défendre et à assurer sa sécurité

Partout dans le monde, des activistes organisent des cours d'autodéfense. Apparue dans les années 1970, cette pratique consiste à « proposer des techniques concrètes, simples et utilisables par toutes les femmes, quelle que soit leur condition physique, pour affronter et déjouer les multiples formes de violences auxquelles elles peuvent être confrontées, des plus évidentes aux plus subtiles » ⁴¹. Née des techniques d'arts martiaux adaptées au vécu des femmes, l'autodéfense a ensuite évolué pour inclure des techniques dites « de soi » afin de permettre aux femmes d'apprendre à se défendre et à prendre confiance en leurs capacités corporelles ainsi qu'en leur capacité de jugement et d'expression des émotions.

Au Mexique, les cours d'autodéfense pour femmes sont très répandus dans la capitale. Ils sont envisagés aussi comme un moyen de bâtir une communauté d'entraide.

Let's CHANGE place les personnes et les populations touchées par les MSF au cœur de l'action. Le projet a proposé un véritable parcours visant l'empouvoirement des personnes concernées en les aidant à passer du statut de victime ou de témoin à une position d'expert-e sur le sujet et sur les violences basées sur le genre ⁴⁰.

Après avoir été outillées, ce sont elles qui interviennent auprès de leurs pair-e-s mais aussi auprès des personnels socio-sanitaires, notamment les médecins.

C'est ainsi que sont nés plusieurs collectifs tels que « Cuadrilla Violeta » ou l'École de défense personnelle « Comando Colibrí » qui combinent l'autodéfense avec de la théorie critique féministe pour démanteler la « culture du machisme ».

En Mauritanie, RIM Self Defense, créée par une jeune Mauritanienne, forme des filles à l'autodéfense qui peuvent ensuite enseigner gratuitement dans les quartiers de la capitale et partager leur savoir.

En Europe, les associations Garance et Viol secours, basées à Genève et Bruxelles, proposent différents types de stages et de formations d'auto-défense aux femmes tout au long de leur vie. En France, l'association Autodéfense et ressources pour le choix et l'autonomie des femmes (ARCA-F) propose des sessions d'apprentissage de l'autodéfense pour les femmes y compris les femmes en situation de handicap. Notons qu'en Suisse, en Belgique ou encore au Canada, l'autodéfense pour femmes est intégrée depuis longtemps aux politiques publiques en matière de lutte contre les violences faites aux femmes.



RÉPERTOIRE D'ACTION 5

PRÉVENIR

Créer des espaces de dialogue dans les collèges

En France, l'association **Filactions** délivre des séances de prévention qui se déroulent en plusieurs étapes auprès des jeunes en classe entière ou en demi-groupe et en mixité filles-garçons. Les outils pédagogiques utilisés dans les collèges comprennent des courts-métrages sur les violences dans les couples, ainsi que le recours à des jeux sur les thèmes des violences sexistes et des stéréotypes de genre. Les objectifs consistent à travailler sur le respect dans les relations amoureuses, identifier les situations de violence et les soutiens accessibles en situation de violence⁴².

Toutes ces **interventions** sont axées principalement sur la création d'un espace de dialogue libre, confidentiel et sécurisé. Les interventions de l'association ne se font pas de manière isolée et indépendante mais sont inscrites dans un **projet global** mené par l'établissement (CESC, projet sur le respect, les relations filles-garçons...) ou la structure concernée. L'association **construit l'action en partenariat** avec les représentant-e-s de ces structures (professeur-e-s, CPE, pôle médico-social, animateur-trice-s...).

À plus long terme, les activités de prévention peuvent ambitionner de changer les normes, attitudes, comportements qui contribuent et favorisent les VBG. Pour y parvenir, il s'agit de cibler au sein d'une population tous les individus afin d'influencer de nouvelles générations de femmes, d'hommes, d'enfants, de journalistes, de politiques, de médecins... qui considèreraient les VBG comme étant inacceptables. Un levier important de la prévention passe par la déconstruction du discours dominant en proposant un autre regard et un autre langage. Dans ce cadre, un outil utile à la prévention des VBG consiste à se préparer à entendre et à savoir répondre aux principaux mythes et stéréotypes qui excusent voire encouragent les VBG, notamment en entretenant la **culture du viol**⁴³.

L'éducation dès le plus jeune âge ainsi que la sensibilisation de masse sont des leviers précieux pour prévenir les violences. Les démarches comme l'éducation populaire ou l'éducativité - mêlant informations et divertissements et visant à déconstruire les stéréotypes de genre, les normes sociales et à promouvoir l'égalité des sexes et les relations respectueuses - peuvent être utilement mobilisées.

« Un levier important de la prévention passe par la déconstruction du discours dominant en proposant un autre regard et un autre langage. »

Utiliser les séries pour lever les tabous

L'utilisation des médias et notamment des séries télévisées peut encourager le dialogue et diffuser des messages relatifs aux normes sociales au sein des communautés.

Un exemple est **Sexto Sentido** de l'ONG féministe nicaraguayenne Puntos de Encuentro, une série hebdomadaire diffusée de 2000 à 2005 à la télévision dans plusieurs pays d'Amérique Latine (Nicaragua, Costa Rica, Guatemala, Honduras, Mexique) et aux États-Unis. Cette série aborde des sujets tels que les VBG, le VIH/sida, l'homosexualité, l'utilisation des préservatifs. Sa diffusion a été évaluée comme ayant participé à lever les tabous sur ces sujets ainsi qu'au changement d'attitudes⁴⁴.

De manière similaire, **« C'est la vie ! »**, déployée par l'ONG RAES avec la participation d'Equipop, est une campagne multimédia pour le changement social et de comportement en Afrique de l'Ouest. Selon la modalité de l'éducativité, le programme vise à accompagner l'adoption de comportements plus sûrs et plus respectueux en matière de santé sexuelle et reproductive. Les violences sexistes et sexuelles y sont également abordées. Disponible à la télévision ainsi que sur les plateformes Facebook, Instagram et YouTube, elle est accessible dans plusieurs langues et s'adresse à un public large en mêlant informations et divertissement⁴⁵.

« L'éducation dès le plus jeune âge ainsi que la sensibilisation de masse sont des leviers précieux pour prévenir les violences. »

Accompagner les hommes et les garçons pour questionner les normes toxiques de la masculinité.

Le **Program H** - qui fait référence aux termes « homens » et « hombres » signifiant « hommes » en portugais et en espagnol - a été lancé en 2002 par Promundo et ses partenaires et il existe aujourd'hui dans 32 pays. Le programme cible des hommes âgés entre 15 et 24 ans et encourage les discussions critiques sur les normes relatives à la masculinité.

Cette initiative permet de réfléchir sur de nouvelles masculinités chez les hommes. Elle comprend des sessions en groupe couplées à des campagnes de sensibilisation pour la transformation des rôles sociaux de genre. À la suite de leur participation à ce programme, les jeunes hommes rapportent des changements d'attitudes positifs tels que l'utilisation plus élevée de préservatifs, des relations améliorées, une plus grande volonté de s'acquitter de tâches ménagères, et des taux moins élevés de violences envers les femmes⁴⁶.

MYTHES ET STÉRÉOTYPES	COMMENT Y RÉPONDRE ?	MYTHES ET STÉRÉOTYPES	COMMENT Y RÉPONDRE ?
<i>Si une femme ou une fille se comportant de façon inappropriée est violée, c'est de sa faute. Une femme est responsable de la violence de son mari/conjoint à cause du comportement qu'elle adopte.</i>	Le viol résulte du choix de l'auteur qui décide d'exercer son pouvoir de domination sur une autre personne. Cela n'est jamais la faute des victimes. Les actes de VBG sont toujours la faute de l'auteur.	<i>Un homme ne viole jamais sa femme.</i>	Les femmes doivent pouvoir dire à leur partenaire sexuel si elles veulent ou ne veulent pas avoir de rapport sexuel. De nombreux pays ont adopté des lois contre le viol conjugal. Les femmes mariées disposent du même droit à la sécurité que les femmes non mariées. La plupart des femmes qui subissent des violences au sein du couple ont fait l'expérience d'une forme de violence sexuelle au cours de leur mariage.
<i>Une personne qui force une personne à avoir des relations sexuelles ne sait tout simplement pas contrôler ses désirs sexuels.</i>	La plupart des violeurs sont animés par le pouvoir, la colère et la domination, mais pas par le désir d'avoir des relations sexuelles. Les hommes peuvent contrôler leurs pulsions sexuelles. La plupart des viols sont planifiés — l'homme a le contrôle de la situation au moment du viol.	<i>Les femmes se font violer lorsqu'elles ne sont pas habillées comme il faut ou qu'elles fréquentent les mauvais endroits.</i>	Les violeurs ciblent leurs victimes parce qu'ils les estiment vulnérables, et non en fonction de leurs tenues vestimentaires. Personne, quel que soit son comportement, ne « mérite » d'être violé.e.
<i>Les violences au sein du couple/violences domestiques sont une affaire de famille qui doit être réglée en famille.</i>	Les violences au sein du couple/violences domestiques devraient constituer des préoccupations majeures de santé et de sécurité au sein des communautés. Elles sont considérées comme des crimes dans de nombreux pays. Des milliers de femmes meurent chaque année des violences subies au sein du couple/violences domestiques. Les victimes ont besoin du soutien de leur communauté.	<i>Les viols n'ont lieu qu'à l'extérieur, la nuit, lorsque la victime est seule.</i>	Les viols peuvent survenir n'importe quand et n'importe où. Beaucoup de viols ont lieu en journée et au domicile de la victime. Par exemple, les femmes et les filles handicapées peuvent être violées lorsqu'elles sont laissées seules à leur domicile. Par ailleurs, les femmes et les filles connaissent souvent leur agresseur (leur beau-père, leur oncle, leur voisin, etc.). Ce type de viol a souvent lieu à domicile.
<i>La plupart des hommes ne battent leur femme que lorsqu'ils ont bu ou consommé de la drogue.</i>	La drogue et l'alcool peuvent constituer des facteurs contribuant aux VBG. Néanmoins, seuls les choix de recourir à la violence, le pouvoir et la domination de l'acteur sont véritablement à l'origine des violences basées sur le genre. Tous les hommes qui boivent ou qui consomment de la drogue ne battent pas leur femme. Les hommes qui boivent et qui consomment de la drogue décident des personnes qu'ils vont frapper, ce qui prouve qu'ils choisissent envers qui ils vont se montrer violents.	<i>Les agressions sexuelles se produisent généralement entre deux personnes qui ne se connaissent pas.</i>	D'après les estimations, plus de 80 % des victimes de viol connaissent leurs agresseurs. Il peut s'agir d'un membre de la famille, d'un ami, d'un collègue, d'un petit ami, ou de toute autre connaissance.
<i>Une victime de VBG devrait toujours avvertir la police et les autorités judiciaires de sa situation.</i>	Les victimes doivent être libres de choisir qu'ils/elles souhaitent informer de leur situation.	<i>L'inceste (le viol ou l'abus sexuel perpétré par un membre de la famille) est rare.</i>	L'inceste est courant et survient dans toutes les communautés.
		<i>Les travailleu-r-se-s du sexe ne peuvent pas être violé-e-s.</i>	Les travailleu-r-se-s du sexe sont encore plus exposé-e-s au risque de viol et d'autres formes de violences que les autres personnes, et en sont plus souvent victimes.



RÉPERTOIRE
D'ACTION 6
VISIBILISER
ET MOBILISER

Les enjeux socio-sanitaires identifiés comme tels collectivement relèvent toujours d'une construction sociale au sens où il ne suffit pas qu'un problème soit grave et concerne beaucoup de personnes pour qu'il soit reconnu. En effet, faut-il encore que des acteurs et actrices se mobilisent pour lui donner de la visibilité et imposer sa prise en compte à l'agenda politique.

A l'échelle de l'humanité, la question des VBG émerge depuis peu de temps dans le débat public tout en restant encore tabou dans un certain nombre d'espaces. Par ailleurs, certaines violences (harcèlement sexiste, viol conjugal, mutilations sexuelles féminines...) peinent particulièrement à être reconnues comme des violences dans de nombreuses sociétés. Plus généralement, l'ampleur des violences est rarement finement mesurée car il y a une sous-déclaration de celles-ci et peu d'enquêtes statistiques à grande échelle. Enfin, même quand les violences sont relayées dans l'espace public, des résistances apparaissent et minimisent leur gravité et leur étendue. Dans la lignée de #MeToo et des autres prises de paroles citoyennes qui se sont produites dans son sillage partout dans le monde pour dénoncer les violences, nous pouvons donc utilement participer à leur visibilité et à leur prise en compte par les détenteurs et détentrices du pouvoir.

Investir les rues

Rendre visible les violences est un défi que relèvent avec créativité de nombreuses activistes, associations et alliées dans le monde. Que ce soit à travers des collages sur les murs des villes ou des manifestations, il s'agit d'imposer dans l'espace public un sujet politique souvent considéré comme intime ou privé.

Faire parler les murs contre les violences

« Liberté Égalité Sororité », « Si elle dort c'est un viol », « À nos sœurs assassinées, la patrie indifférente », « Gaëlle, enceinte, poignardée par son ex. 24e féminicide ». Depuis quelques années, les passant-e-s de nombreuses villes peuvent lire ces messages en lettres capitales collés sur leurs murs. Les « colleureuses » (c'est-à-dire les colleurs et colleuses) se réapproprient les rues et les espaces publics pour y mener une action collective en placardant des phrases courtes qui visibilisent les violences sexistes, rendent hommage aux victimes de féminicides et/ou dénoncent l'impunité des auteurs.

Se réunir nombreuses pour exiger le droit d'avorter

En Argentine, les féministes ont donné un élan considérable au combat pour le droit des femmes à disposer de leur corps, ainsi que contre les violences faites aux femmes. Le collectif NiUnaMenos (Pas une de moins) né en 2015 pour dénoncer les féminicides et les violences sexistes, a rassemblé - à l'occasion de manifestations qualifiées de « marées vertes » dues à la couleur verte utilisée par les manifestantes - plusieurs centaines de milliers d'Argentines sans distinction de classe sociale, d'âge, d'éducation, etc. autour de revendications féministes. Grâce à ces manifestations, depuis décembre 2020, la loi autorise désormais l'IVG (Interruption volontaire de grossesse), une avancée célébrée avec force et joie par les collectifs féministes.

Utiliser les médias

Les médias et les réseaux sociaux jouent un rôle clé dans la formation de l'opinion publique. Leur responsabilité comme leur pouvoir sont importants. À la fois cibles de nos actions de sensibilisation et de formation, les médias peuvent être de formidables alliés et les réseaux sociaux des outils puissants pour mobiliser largement. Il faut noter que sous l'impulsion de l'opinion publique et des mouvements des droits des femmes, de plus en plus de médias prêtent attention à la manière dont ils exercent cette responsabilité. Ces dernières années ont même vu naître le travail de « gender editor » qui dans les rédactions doit penser à la manière dont sont traitées les questions de genre et de droits des femmes.

Quant aux réseaux sociaux, à la suite du mouvement social #MeToo débuté en 2007, ils ont servi de canaux pour la dénonciation de plusieurs VBG spécifiques telles que les violences ou les harcèlements sexuels commis dans certains milieux (sport, théâtre, politique ...), les violences commises par les partenaires intimes, les violences intrafamiliales, les violences sexuelles contre les enfants comme l'inceste.

Former les médias au traitement de la violence conjugale

Le Centre albanais de l'alliance sur l'égalité des sexes pour le développement ⁴⁸ a réalisé un suivi des médias depuis l'an 2000 et il a décrété que les médias albanais donnaient un portrait avilissant des femmes, ce qui renforce l'inégalité des rôles propres à chacun des sexes et promeut la discrimination sexiste. Le Centre a alors mené plusieurs types d'actions : la publication d'une étude sur le traitement de la violence conjugale par l'ensemble des médias, la formation des médias pour qu'ils soient en capacité de réaliser des reportages de qualité sur la violence conjugale, la valorisation des meilleurs articles parus sur la violence conjugale.

Féminicides : compter et raconter à travers le blog d'un média national

Chaque année, en France, plus de cent femmes sont tuées par leur conjoint, leur mari ou leur ex. Derrière une statistique froide, il y a des prénoms, des histoires, des vies, des victimes collatérales. L'initiative « Des vies derrière les chiffres ⁴⁹ » a été portée par un quotidien national, Libération. En se basant sur une revue de la presse locale et nationale, le quotidien a tenu un décompte des féminicides tout en essayant de raconter les vies et les histoires derrière les chiffres.

Dénoncer à travers les réseaux sociaux

La communauté féministe malienne s'est réunie en septembre 2020 afin de lancer une campagne digitale de boycott contre l'artiste Sidiki Diabaté (#BoycottsidiKidiate) suite aux accusations de violences infligées sur sa compagne Mariam Sow, dite Mamacita. Grâce notamment à la mobilisation active sur les réseaux des militantes maliennes, soutenues par le Réseau des Jeunes Féministes d'Afrique de l'Ouest, la justice s'est saisie de l'affaire et l'artiste a été déféré à la maison centrale d'arrêt de Bamako. La mobilisation des jeunes femmes de la société civile au Mali est une victoire fédératrice, tout comme la collaboration entre ces jeunes militantes et des structures telles que HERA, fondation malienne pour les droits des femmes, qui ont fourni une prise en charge sanitaire et psychologique à la victime. Les violences conjugales ont été abordées sur un terrain autre que celui de l'humour, ce qui constitue un pas important dans la lutte contre la banalisation récurrente de tels actes.

Mobiliser sans relâche les pouvoirs publics

La mobilisation des pouvoirs publics est un levier incontournable pour mettre les VBG à l'agenda politique.

Cette mobilisation doit se traduire par l'allocation de ressources financières à même de former et renforcer les capacités des professionnel·les (personnels du secteur de la santé, des services sociaux, des gendarmeries, des forces de police, des métiers des secteurs juridique et judiciaire, etc.) et ce à chaque étape de l'accompagnement des victimes. L'allocation de fonds est aussi nécessaire au bon fonctionnement des structures d'hébergement, d'accueil et de prise en charge des victimes et de leurs enfants dans le but de favoriser leur guérison.

Mener campagne au niveau mondial pour que tous les gouvernements allouent des moyens à la lutte contre les VBG

#StopTalkingStartFunding est une campagne co-animée par Equipop à l'échelle mondiale contre les violences sexistes et sexuelles. Son objectif est d'exiger des États qu'ils engagent les moyens nécessaires pour mettre fin aux VBG en fixant une mobilisation à hauteur de 0,1% de leur PIB.

L'une des actions concrètes permettant de mobiliser les États est l'outil d'interpellation accessible sur le site de la campagne, permettant d'interpeller les chef·fe·s d'États via un Tweet. Cette campagne a été relayée dans différentes régions du monde. En Afrique de l'Ouest par exemple, les activistes du Réseau des Jeunes Féministes d'Afrique de l'Ouest se sont fortement mobilisées pour interpeller leurs gouvernements respectifs.

Faire adopter un « Pacte d'État » contre les violences conjugales

Dans les médias comme dans les revendications des associations féministes, « l'exemple espagnol » est régulièrement cité. Dans ce pays, la prise de conscience de l'opinion publique a largement été influencée par l'histoire d'Ana Orantes, en 1997. Victime de violences conjugales, elle témoigne en direct à la télévision de ce que lui impose son mari

depuis 40 ans alors même qu'elle l'a dénoncé à quinze reprises aux autorités.

→ Il la tuera treize jours plus tard en la brûlant vive, provoquant colère et émotion dans tout le pays. Deux ans plus tard, en 1999, les violences psychologiques deviennent un délit et les mesures d'éloignement sont intégrées au code pénal espagnol.

Ces dernières années, dans le sillage de fortes mobilisations autour de #MeToo ou #NiUnaMenos, le mouvement féministe espagnol a exercé une pression constante sur les pouvoirs publics pour faire de la lutte contre les violences une priorité, exigeant un « Pacte d'État » qui garantisse la pérennité d'une politique et du budget alloué, quel que soit le parti au pouvoir.

En 2017, tous les partis politiques ont adopté un « Pacte d'État contre la violence de genre », issu d'intenses négociations parlementaires. Le Pacte d'État contient 292 mesures structurées en 10 lignes d'action, et dotées de 1 milliard d'euros supplémentaires budgétés sur 5 ans (2018-2022) et répartis entre l'administration centrale, les 17 communautés et villes autonomes et les municipalités. Cet investissement financier soutient des dispositifs de prévention et de prise en charge pertinents. Les fonctionnaires de la police et de la justice ont bénéficié de formations. Des tribunaux et des commissariats spécialisés ont même vu le jour.

Par ailleurs, les femmes victimes y bénéficient de plus de droits sociaux : assistance juridique gratuite, accompagnement psychologique, aides économiques spécifiques. Elles bénéficient d'un accès prioritaire aux logements sociaux et aux maisons de retraite. Dans le domaine du travail, elles peuvent bénéficier d'un aménagement de leur emploi du temps, ont droit à la mobilité géographique et peuvent demander une suspension temporaire du poste avec le maintien du contrat de travail.

Notes & références

¹ ONU-Femmes (2020), quelques chiffres : la violence à l'égard des femmes et des filles. <https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/ending-violence-against-women/facts-and-figures>

² Lorena Parini, (2006), Le système de genre, Introduction aux concepts et théories, page 23.

³ OCHA-Prévention et réponse aux Violences Basées sur le Genre (VBG) – Fiche conseil, (2012) <https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/gm-tipsheet-gbv-fr.pdf>

⁴ International Rescue Committee (IRC), (2008), Concepts Fondamentaux Relatifs aux VBG, page 13.

⁵ Liz Kelly, (1987), The Continuum of Sexual Violence. In: Hanmer J., Maynard M. (eds) Women, Violence and Social Control. Explorations in Sociology (British Sociological Association Conference Volume series). Palgrave Macmillan, London. https://link.springer.com/chapter/10.1007%2F978-1-349-18592-4_4

⁶ Isabelle Auclair, (2017). L'analyse intersectionnelle du continuum des violences en situation de refuge : les discriminations en emploi. Recherches féministes, 30(2), 217–234. <https://www.erudit.org/fr/revues/rf/2017-v30-n2-rf03510/1043930ar.pdf>

⁷ OMS et PAHO, (2012), Le Féminicide, Comprendre et lutter contre la violence à l'égard des femmes. https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/86253/WHO_RHR_12.38_fre.pdf;sequence=1

⁸ On estime que sur les 87 000 femmes qui ont été intentionnellement tuées en 2017 dans le monde, plus de la moitié (50 000) ont été tuées par leurs partenaires intimes ou des membres de la famille. Plus d'un tiers (30 000) des femmes tuées intentionnellement en 2017 ont été tuées par leur partenaire intime (actuel ou ancien). UNODC, Global Study on Homicide, Gender-related killing of women and girls, (Vienna, 2019). https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/gsh/Booklet_5.pdf

⁹ Organisation Mondiale de la Santé (OMS), Groupe de travail inter-agence sur les estimations et données relatives aux violences contre les femmes, (2021). Estimations globales des prévalences, 2018. Estimations globales, régionales et nationales de la violence conjugale et estimations globales et régionales des prévalences des violences sexuelles contre les femmes commises par les non-partenaires. <https://www.who.int/reproductivehealth/publications/violence/9789241564625/fr/>

¹⁰ Filles, pas épouses, Base de données d'UNICEF, (2020). <https://www.fillespasepouses.org/%C3%A0-propos-du-mariage-des-enfants/#sources>

¹¹ Filles, pas épouses, La voie vers l'égalité des genres passe par la fin des mariages d'enfants, précoces et forcés. Note d'information de plaidoyer, (2020), <https://www.fillespasepouses.org/apprentissage-ressources/centre-de-ressources/la-voie-vers-legalite-des-genres-passe-par-la-fin-des-mariages-denfants/>

¹² UNFPA, Mariage d'enfants, Vue d'ensemble. <https://www.unfpa.org/fr/mariage-denfants>

¹³ UNFPA, État de la population mondiale, (2021), Mon Corps m'appartient, page 11. https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/SoWP2021-FR_Report-v3261.pdf

¹⁴ <https://www.excisionparlonsen.org>

¹⁵ Également connue sous le nom d'ablation génitale féminine ou d'excision, la mutilation sexuelle féminine recouvre de manière générale « toutes les interventions incluant l'ablation partielle ou totale des organes génitaux externes de la femme ou la lésion des organes génitaux féminins pratiquée pour des raisons culturelles ou pour toute autre raison non thérapeutique ». OCHA/IRIN, (2005), Corps meurtris, rêves brisés. La violence à l'égard des femmes mise à jour, Chapitre 4, La mutilation génitale féminine, page 51. <https://www.thenewhumanitarian.org/fr/feature/2009/07/31corps-meurtris-r%C3%A0-aves-bris%C3%A0s-la-violence-%C3%A0-l%E2%80%99%C3%A0gard-des-femmes-mise-%C3%A0-jour>

¹⁶ OCHA/IRIN, (2005), Corps meurtris, rêves brisés. Opus.cit. page 54.

¹⁷ IASC, (2015), Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire, Guide pratique d'utilisation. Cette typologie sert de référence à l'échelle mondiale à l'ensemble des intervenant-e-s qui coordonnent, planifient, mettent en œuvre, suivent et évaluent les mesures essentielles de prévention et d'atténuation des VBG dans tous les domaines de l'intervention humanitaire. <https://gbvguidelines.org/wp/wp-content/uploads/2016/03/2015-IASC-Directrices-VBG-version-francaise.pdf>

¹⁸ Lori Heise, (1998), Violence Against Women: An Integrated, Ecological Framework, Violence Against Woman, 4(3), 262-290. <https://doi.org/10.1177/1077801298004003002>

¹⁹ Crenshaw Kimberle (1989), "Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics," University of Chicago Legal Forum: Vol. 1989: Iss. 1, Article 8. Available at: <http://chicagounbound.uchicago.edu/uclf/vol1989/iss1/8>

²⁰ Crenshaw, Kimberle (2016), "The urgency of intersectionality", TEDWomen 2016, min: 13:51. https://www.ted.com/talks/kimberle_crenshaw_the_urgency_of_intersectionality/up-next#t-285149

²¹ UNFPA, (2015), Normes Minimales pour la prévention et la réponse à la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence, Introduction, page ix. https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/16-092_Minimum_Standards_Report_FRENCH_proof.FINAL_1.pdf

²² UNOCHA, République centrafricaine : Rapport de situation, 5 janvier 2021.

²³ UNOCHA, République centrafricaine : Rapport de situation, opus. Cit .

²⁴ Dr. Erika Fraser, Violence against women and girls (VAWG), (2021) – Rapport 284, Impact of COVID-19 Pandemic on Violence against Women and Girls. <https://www.sddirect.org.uk/media/1881/vawg-helpdesk-284-covid-19-and-vawg.pdf>

²⁵ Suite au premier confinement institué en France au mois de mars 2020, les signalements de violences conjugales avaient augmenté de 32% en zone gendarmerie et 36% dans la zone de la Préfecture de Paris selon les données communiquées par le ministère de l'Intérieur.

²⁶ Filles, Pas épouses (2020), Covid-19 et les mariages d'enfants, précoces et forcés : Plan d'action <https://www.girlsnotbrides.org/documents/931/COVID-19-et-les-mariages-denfants-pr%C3%A9coces-et-forc%C3%A9s-1.pdf>

²⁷ Le Monde selon les femmes – Les violences sexuelles basées sur le genre dans un contexte de migration, page 11.

²⁸ Le Monde selon les femmes – Les violences sexuelles basées sur le genre dans un contexte de migration, page 7.

²⁹ Inspiré de https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/GBV%20E-Learning%20Companion%20Guide_FRENCH.pdf

³⁰ Adapté de Comment soutenir les victimes de violences basées sur le genre lorsqu'aucun acteur spécialisé en la matière n'est disponible dans votre secteur. https://gbvguidelines.org/wp/wp-content/uploads/2019/05/GBV_Pocket-Guide021718_FR_Final.pdf

³¹ Pour aller plus loin sur la définition, le processus ainsi que les enjeux et limites liés au consentement éclairé, voir : Comité de pilotage, GBVIMS, (2017), Directives relatives à la gestion inter-agence des cas de violence basée sur le genre, (2017), Chapitre 2, Étape 1 : Présentation et engagement (page 50). <https://www.gbvim.com/wp/wp-content/uploads/Lignes-Directrices-Interagences-Gestion-de-Cas-VBG-2017-FblResFr.pdf>

³² Consultez le site officiel de Prévenir et Protéger : <https://preveniretproteger.com/>

Notes & références

³³ Consultez le site de #NousToutes :

<https://www.noustoutes.org/nous-connaître/>

³⁴ Formulaires d'inscription disponibles au lien

suivant : <https://www.noustoutes.org/inscription-formations/>

³⁵ Dans certaines circonstances (si la vie de la victime est en danger, si elle court un danger, ou nécessite une aide médicale urgente) une orientation immédiate peut être requise, ce qui pose des limites au consentement éclairé. Les directives conseillent d'essayer d'obtenir le consentement verbal avant de prendre des mesures urgentes destinées à sauver la vie des personnes survivantes.

³⁶ ONU-Femmes Afrique, (2015), L'espoir est encore permis à Ziguinchor pour les femmes et les filles victimes de violence.

<https://africa.unwomen.org/fr/news-and-events/stories/2015/06/l-espoir-est-encore-permis-a-ziguinchor-pour-les-femmes-et-filles-victimes-de-violences>

³⁷ Consultez le site de la Maison des Femmes de Saint Denis : <https://lamaisondesfemmes.fr/>

³⁸ Le Monde selon les Femmes – Les violences sexuelles basées sur le genre dans un contexte de migration, page 15.

³⁹ Equipop, Let's CHANGE : Un projet pour lutter contre les Mutilations Sexuelles Féminines en Europe, Communiqué de Presse, (2018).

<https://equipop.org/lets-change-lutter-contre-les-msf-europe/>

⁴⁰ La brochure « Devenir Agent·e de changement, pourquoi pas vous ? », destinée à de future·s participant·e·s de l'initiative Let's CHANGE, informe sur les critères pour participer à ce projet avec un accent mis sur l'engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, les apports du programme dans leur parcours personnel et professionnel, leurs missions et l'organisation des ateliers de sensibilisation. Equipop, Devenir agent·e de changement : Pourquoi pas vous ?

<https://equipop.org/wp-content/uploads/2019/10/Agent%C2%B7e-de-changement.pdf>

⁴¹ Anne-Charlotte Millepied, L'auto-défense féministe : entre travail sur soi et transformation collective. Dans Nouvelles Questions Féministes, 2017/2 (Vol. 36), pages 50 à 65.

<https://www.cairn.info/revue-nouvelles-questions-feministes-2017-2-page-50.htm>

⁴² Filactions, Prévention des violences sexistes et conjugales auprès des jeunes :

<https://www.filactions.org/prevention/>

⁴³ Amnesty International, (2020), Déconstruire les mythes et les stéréotypes sur le viol.

<https://www.amnesty.be/campagne/droits-femmes/viol/article/deconstruire-mythes-stereotypes-viol>

⁴⁴ Site de Puntos de Encuentro :

<https://www.puntosdeencuentro.org/>
Lien vers la série Sexto Sentido : https://www.youtube.com/channel/UCxcccP9G1m-l_8--yEV4e8Og

⁴⁵ L'éducation à la santé par la fiction de l'ONG RAES : <http://www.ongraes.org/nos-programmes/%20sante-sexuelle-et-reproductive/cest-la-vie/>

Lien vers la série C'est la vie ! : <https://www.youtube.com/channel/UCrXlWN-Ro2vNWOMw7XvgK2pA>

⁴⁶ Pour aller plus loin et consulter les outils du Programme H : <https://promundoglobal.org/programs/program-h/>

⁴⁷ Inspiré du Guide Pratique d'utilisation, Comment soutenir les survivant·e·s de violences basées sur le genre lorsqu'aucun acteur spécialisé en la matière n'est disponible dans votre secteur. Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire, Réduction des risques, promotion de la résilience et aide au relèvement. Attitudes axées sur les survivant·e·s, pages 17-18.

https://gbvguidelines.org/wp/wp-content/uploads/2019/05/GBV_UserGuide_021718_FR_Final.pdf

⁴⁸ <https://www.gadc.org.al/>

⁴⁹ <https://www.liberation.fr/apps/2018/02/meurtres-conjugaux-derriere-les-chiffres/>

Présentation d'Equipop

Depuis 1993, Equipop combine mobilisation sociale et politique, soutien aux actrices du changement, ingénierie de projet et construction de partenariats pour promouvoir les droits et la santé des femmes et des filles dans le monde.

UNE VISION

Un monde où tous les êtres humains, indépendamment de leur sexe et de leur genre, ont leurs droits respectés, y compris leurs droits sexuels et reproductifs, et ont la possibilité de participer activement à des sociétés justes et durables.

UNE MISSION

→ Impulser des dynamiques de changement social à travers des projets conduits en étroite collaboration avec des acteurs et actrices des territoires où elle intervient.

→ Mobiliser les responsables politiques et les citoyen·ne·s en France, en Afrique de l'Ouest ou à l'international pour créer un environnement institutionnel et politique favorable aux droits humains, et en particulier aux droits des femmes.

→ Accompagner activistes, associations et partenaires au développement en leur facilitant l'accès à des ressources (financières, méthodologiques, techniques...).

Equipop promeut des valeurs féministes et place l'égalité de genre au cœur de son travail.



SUIVEZ L'ACTUALITÉ D'EQUIPOP

Twitter [@Equipop_Ong](#)

Facebook [@equi.org](#)

Instagram [@Equipop_Ong](#)

Linkedin [@equipop-ong](#)

Youtube [@Equipop2009](#)

CRÉDITS

Ce guide a été réalisé par Equipop, avec le soutien financier de l'AFD - octobre 2021



CONCEPTION ET RÉALISATION

Directrice de la publication :

Aurélie Gal-Régniez

Comité de rédaction :

Céline Calvé, Aurélie Gal-Régniez,
Sokhna Fall Ba, Hélène Ménard

Secrétariat de rédaction :

Louis Guinamard, Nathalie Perrotin-Milla

Illustrations :

Noémie Klein

Création graphique :

Léa Onofri

